

20230417 Lyon Capitale

<https://www.lyoncapitale.fr/actualite/40-mineurs-isoles-s-installent-dans-un-nouveau-campement-a-lyon>



Nouveau campement pour les mineurs isolés à Croix-Rousse à Lyon (twitter : @soutienscroix)

40 mineurs isolés s'installent dans un nouveau campement à Lyon

17 avril 2023 A 15:36

par [Cheyenne Gabrelle](#)

Une quarantaine de mineurs isolés trouvent refuge dans un nouveau campement situé sur le square Sainte-Marie Perrin, dans le 3e arrondissement de Lyon.

Plus d'une quarantaine de mineurs isolés est réfugiée dans un nouveau campement localisé sur le square Sainte-Marie Perrin, dans le 3e arrondissement de Lyon. Avant d'être installé rue Etienne Dolet, les mineurs principalement d'origine subsaharienne avaient établi leur campement devant l'hôtel de la Métropole de Lyon. Il y a 15 jours, la collectivité a demandé le démantèlement de ce campement, chose que conteste le collectif soutiens migrants Croix-Rousse. "*Aucune proposition de relogement n'ayant été faite par les institutions, ces jeunes sont toujours à la rue et installent un nouveau campement aujourd'hui dans le square Sainte-Marie Perrin (rue Étienne Dolet)*", indique le collectif dans un tweet.

Lire aussi : [La position délicate de la Métropole de Lyon après l'évacuation d'un camp de mineurs](#)

Des réactions "lentes"

Pour rappel, la Métropole de Lyon est l'autorité compétente en matière de protection de l'enfance. En arrivant sur le territoire métropolitain, les mineurs isolés doivent passer un "test" dans le centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) à Croix-Rousse, pour évaluer leur minorité, comme ils n'ont pas d'acte de naissance pour la plupart. "*Si ces jeunes sont à la rue, c'est parce que la Métropole a jugé, sur un simple entretien, qu'ils n'étaient pas mineurs*", appuie Sébastien Gervais, membre du collectif soutiens migrants Croix-Rousse. C'est à ce moment-là qu'intervient le collectif. "*Nous, on défend la présomption de minorité, on souhaite que ces jeunes soient pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE), qu'ils soient hébergés et scolarisés*", poursuit-il. Pour contester la décision de la Métropole, le mineur, avec l'aide de plusieurs collectifs, fait appel à un avocat pour être représenté devant le juge des enfants. Mais ces démarches sont souvent longues et traînent sur "*plusieurs mois voire un an*", en attendant la décision. Ces jeunes qui disent avoir moins de 18 ans se retrouvent en

effet dans un vide juridique pendant lequel ils se retrouvent sans logement et sans aucune ressource, déplore le collectif.

80 % des jeunes reconnus mineurs par la justice

Pourtant, plus de 80 % des jeunes qui passent devant la justice sont finalement reconnus comme mineurs. *"Le problème, c'est qu'il y a toujours un flux et qu'on manque de place. Même si le dispositif La Station initié par la Métropole est bien, il reste encore beaucoup de personnes à la rue"*, s'inquiète Sébastien.

La Station, dispositif mis en place par la Métropole en 2020 est gérée par [l'association Le Mas](#), dans le 3^e arrondissement de Lyon. Elle permet d'accueillir des jeunes, non reconnus mineurs par la Métropole qui doivent attendre que le juge des enfants statue légalement sur leur minorité.

***Lire aussi :** [Hébergement des sans abris : Lyon envisage de poursuivre l'État](#)*

Le collectif a mis en ligne une [pétition](#) pour que la Métropole augmente le nombre de places dans les dispositifs de prise en charge des mineurs et la mise à l'abri immédiate *"dans des lieux décents, de celles et ceux qui sont aujourd'hui en danger"*, indique le collectif.